



Bulletin Officiel

N° 4984 Lundi 23 Novembre 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATIJARI LEASING 2015-2 » 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE FRANCO TUNISIENNE – AGE - 3

COURBE DES TAUX

4

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

5-6

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

- SICAV AVENIR
- SICAV L'INVESTISSEUR

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATTIJARI LEASING 2015-2 »

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**ATTIJARI LEASING 2015-2**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 16 novembre 2015, ont été clôturées le **19 novembre 2015**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE FRANCO TUNISIENNE
Siège Social, Rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim
Mont- Plaisir 1002-Belvédère.

Messieurs les actionnaires de la BANQUE FRANCO TUNISIENNE, sont invités à l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 27 novembre 2015 à 16 heures de l'après midi, au Siège Social de la Banque sis Rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim Mont-Plaisir 1002 - Belvédère Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Conformément à l'article 36 des statuts de la Banque seuls les titulaires de dix actions au moins libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir qu'il auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, cinq jours au moins avant la réunion à la Direction du Contrôle Général de la Banque sise à la rue Aboubakr Echahid Cité Ennacim- Mont- Plaisir 1002- Belvédère Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Contrôle Général de la Banque sise à la rue Aboubakr Echahid Cité Ennacim - Mont- Plaisir 1002-Belvédère Tunis, durant le délai légal.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 NOVEMBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008003048	BTC 52 semaines 24/11/2015		4,816%	
TN0008003055	BTC 52 semaines 22/12/2015		4,842%	
TN0008003063	BTC 52 semaines 26/01/2016		4,875%	
TN0008003071	BTC 52 semaines 16/02/2016		4,895%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,918%	1 000,695
TN0008003089	BTC 52 semaines 15/03/2016		4,921%	
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,948%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		5,007%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		5,033%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		5,086%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		5,112%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,119%	956,783
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016	5,145%		
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,222%	1 000,208
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,699%	1 015,516
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,124%		983,672
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,183%	982,259
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,196%	832,511
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,216%	978,878
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,290%	971,188
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,343%	965,273
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,363%	973,581
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,468%	1 021,700
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,488%	952,448
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,542%		969,286
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,573%	963,499
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,650%		973,242

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	157,746		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	106,394		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,970		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	102,390		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,439		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,599		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,344		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	138,831		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	512,742		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	114,073		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	120,778		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	130,047		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,464		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	91,252		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	136,163		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	85,859		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	98,261		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	117,171		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	113,474		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	76,033		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	103,331		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	90,292		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 467,098		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 283,542		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	107,941		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	102,025		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,563		
28	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	128,334		
29	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	14,087		
30	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 013,337		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 826,564		
32	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,126		
33	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	1,928		
34	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	0,994		
35	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,019		
36	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,005		
37	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	0,987		
38	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	-	100,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	108,141
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	103,459
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	105,406
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	102,052
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	103,664
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,905
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	104,024
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	102,257
47	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,757
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	101,702
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,843
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	103,177
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	106,199
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	105,034
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	103,112
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	102,212
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	104,355
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	102,370
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	103,502
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	104,617
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	102,385
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	103,047
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	104,608
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	102,118
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
63	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,528
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	103,108
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	103,420
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,806
67	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,103

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
68	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	101,215	101,286
SICAV MIXTES								
69	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	57,541	57,270
70	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	135,978	135,965
71	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 378,615	1 376,495
72	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	109,646	109,715
73	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	103,611	103,516
74	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	85,225	85,296
75	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,844	16,842
76	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	258,308	258,458
77	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	29,140	29,040
78	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 235,048	2 229,345
79	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	67,407	67,249
80	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	53,265	53,254
81	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	92,231	92,234
82	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	96,730	96,719
83	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	79,853	79,736
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
84	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,007	10,998
85	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	11,861	11,837
86	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	14,438	14,394
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	13,615	13,548
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,031	11,993
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	10,665	10,609
90	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,110	10,078
91	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,592	10,587
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	131,000	131,048
93	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	127,867	127,841
94	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	11,080	8,884	8,891
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	91,895	91,742
96	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	17,975	17,953
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	76,565	76,154
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	78,740	78,131
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	96,104	96,140
100	FCP GENERAL DYNAMIQUE *	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
101	FCP AL BARAKA *	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	85,702	85,541
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,522	106,178
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	91,909	93,731
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	125,380	125,236
106	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	8,814	8,959
107	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	103,265	104,977
108	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	115,891	116,234
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	99,607	99,607
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	94,107	94,107
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	178,366	180,987
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	169,361	170,453
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	147,428	148,379
114	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 437,726	12 754,618
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	17,437	17,845
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	125,817	126,806
117	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	94,743	94,743
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	118,315	119,277
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 960,094	9 030,462
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	7,994	8,036
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	86,750	89,731
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	944,060	954,796
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,863	102,015
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,033	8,047
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	86,586	87,036

* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 Septembre 2015.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2015, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1- La société « SICAV AVENIR » emploie 20,42 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'observation formulée au niveau du point 1 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2015.

Tunis, le 30 Octobre 2015
Le Commissaire Aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	977 971	931 258	967 497
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		403 831	422 093	424 053
b - Obligations et Valeurs assimilées		574 141	509 164	543 444
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		251 122	351 866	364 115
a - Placements monétaires	3-3	202 605	300 785	303 937
b - Disponibilités	3-9	48 517	51 081	60 178
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	698	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 229 791	1 283 471	1 331 961
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 801	3 841	4 207
PA 2 - Autres créditeurs divers		8	-	-
TOTAL PASSIF		3 809	3 841	4 207
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 189 674	1 244 271	1 286 001
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	36 308	35 359	41 753
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	10	10
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		36 301	35 349	41 743
ACTIF NET		1 225 982	1 279 630	1 327 754
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 229 791	1 283 471	1 331 961

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Septembre 2015
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	
Notes						
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	11 307	38 664	14 211	34 243	40 808
a - Dividendes		4 648	18 471	8 947	17 801	17 801
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 659	20 193	5 264	16 441	23 006
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 717	8 113	3 928	11 674	15 096
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 024	46 776	18 139	45 916	55 903
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 455	-10 520	-3 540	-10 589	-14 182
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 569	36 257	14 599	35 328	41 721
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 569	36 257	14 599	35 328	41 721
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		12	44	-	21	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 581	36 301	14 599	35 349	41 743
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-12	-44	-	-21	-21
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-53 058	-114 366	-22 332	-28 382	18 571
* +/- values réalisées sur cession des titres		-9 234	14 677	-368	4 878	-43
* Frais de négociation de titres		-197	-798	-11	-221	-523
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-51 920	-64 231	-8 112	11 603	59 726

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 Septembre 2015

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	10 569	36 257	14 599	35 328	41 721
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 53 058	- 114 366	- 22 332	- 28 382	18 571
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 9 234	14 677	- 368	4 878	- 43
d - Frais de négociation de titres	- 197	- 798	- 11	- 221	- 523
	-	- 41 746	-	- 31 294	- 31 294
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	556	4 205	-	2 969	2 969
* Capital	561	4 266	-	2 933	2 933
* Régularisation des sommes non distrib.	- 17	- 105	-	15	15
* Régularisations des sommes distrib.	12	44	-	21	21
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 51 364	- 101 771	- 8 113	- 16 722	31 401
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 277 346	1 327 754	1 287 743	1 296 353	1 296 353
b - En fin de période	1 225 982	1 225 982	1 279 631	1 279 631	1 327 754
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 978	22 912	22 912	22 859	22 859
b - En fin de période	22 988	22 988	22 912	22 912	22 912
VALEUR LIQUIDATIVE	53,331	53,331	55,850	55,850	57,950
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,06%	-4,83%	-0,63%	0,90%	4,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/09/2015

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2015, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à 977 971 DT contre 931 258 DT au 30/09/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
<i>Coût d'acquisition</i>	1 112 583	1 003 437	988 445
- Actions et droits rattachés	529 002	444 222	405 806
- Titres OPCVM	23 611	59 240	52 663
- Obligations et valeurs assimilées	559 970	499 975	529 975
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-148 782	-81 369	-34 416
- Actions et droits rattachés	-148 567	-81 313	-34 824
- Titres OPCVM	-215	-56	408
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	14 171	9 189	13 469
Total	977 971	931 258	967 497

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 307 DT pour la période allant du 01/07/2015 au 30/09/2015 contre un montant de 14 211 DT du 01/07/2014 au 30/09/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème trimestre 2015	30/09/2015	3ème trimestre 2014	30/09/2014	31/12/2014
- Revenus des actions	4 648	16 123	8 946	15 963	15 963
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 349	-	1 838	1 838
- Revenus des Obligations	6 659	20 193	5 264	16 441	23 006
Total	11 307	38 664	14 211	34 243	40 808

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015, à 202 605 DT contre 300 785 DT au 30/09/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
- Bons de trésor à court terme	-	97 537	98 390
- Compte à terme	202 605	203 248	205 547
Total	202 605	300 785	303 937

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2015 au 30/09/2015, à 2 717 DT contre à 3 928 DT du 01/07/2014 au 30/09/2014, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	3ème trimestre 2015	30/09/2015	3ème trimestre 2014	30/09/2014	31/12/2014
- Intérêts/ Placements à terme	2 717	7 083	2 573	7 411	9 979
- Intérêts/ Bons de trésor	-	1 030	1 355	4 263	5 116
Total	2 717	8 113	3 928	11 674	15 096

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/06/2015	
- Montant	1 251 619
- Nombre de titres	22 978
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	545
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-53 058
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-9 234
- Frais de négociation de titres	-197
Capital au 30/09/2015	
- Montant	1 189 675
- Nombre de titres	22 988
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
- Sommes distribuables de l'exercice en cours	36 301	35 349	41 743
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	10	10
Total	36 308	35 359	41 753

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à 3 801 DT contre 3 841 DT au 30/09/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
- Gestionnaire	1 016	1 055	1 124
- Dépositaire	2 785	2 785	3 083
Total	3 801	3 841	4 207

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2015 au 30/09/2015, à 3 455 DT contre 3 540 DT du 01/07/2014 au 30/09/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème trimestre 2015	30/09/2015	3ème trimestre 2014	30/09/2014	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	3 158	9 637	3 243	9 706	13 002
- Rémunération du dépositaire	297	882	297	882	1 180
Total	3 455	10 520	3 540	10 589	14 182

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à 48 517 DT contre 51 081 DT au 30/09/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
- Avoirs en banque	48 517	51 081	60 178
Total	48 517	51 081	60 178

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à 698 DT contre 348 DT au 30/09/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Dividendes à recevoir	698	348	348
Total	698	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/09/2015

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/09/2015	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		529 002,104	380 434,653	30,93%	31,03%
AE TECH	4500	11 880,000	6 444,000	0,52%	0,53%
ASSAD	842	6 188,700	4 623,422	0,38%	0,38%
ATB	3000	13 095,569	13 110,000	1,07%	1,07%
ATL	15475	43 857,120	42 076,525	3,42%	3,43%
ATTIJARI BANK	2000	53 500,000	52 598,000	4,28%	4,29%
BTE ADP	550	16 895,000	10 340,000	0,84%	0,84%
CAR CEMENT	39175	94 560,363	49 987,300	4,06%	4,08%
CIL	500	7 500,000	7 297,000	0,59%	0,60%
ENNAKL	2974	31 044,249	31 134,806	2,53%	2,54%
ESSOUKNA	3000	16 461,163	11 904,000	0,97%	0,97%
SERVICOM	3000	42 595,740	22 368,000	1,82%	1,82%
SIAME	2000	5 260,000	4 522,000	0,37%	0,37%
SIPHAT	1400	35 593,600	8 722,000	0,71%	0,71%
SOMOCER	7000	20 180,000	19 194,000	1,56%	1,57%
SOTEMAIL	5000	14 489,060	9 485,000	0,77%	0,77%
SOTRAPIL	990	23 569,130	8 663,490	0,70%	0,71%
SOTUVER	4300	23 103,240	13 459,000	1,09%	1,10%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 942,000	0,56%	0,57%
TUNIS RE	3580	32 998,000	29 112,560	2,37%	2,37%
EURO-CYCLES	950	29 927,170	28 451,550	2,31%	2,32%
Obligations		559 970,000	574 140,555	46,69%	46,83%
AMENBANK2009 B	500	29 990,000	29 990,000	2,44%	2,45%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	51 991,671	4,23%	4,24%
BNA 2009 SUB	1000	59 980,000	61 226,010	4,98%	4,99%
BTE 2009	1000	40 000,000	40 068,853	3,26%	3,27%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	104 719,014	8,52%	8,54%
CIL 2012/1	500	20 000,000	20 482,623	1,67%	1,67%
ELW 2013	1000	60 000,000	61 454,164	5,00%	5,01%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	103 947,836	8,45%	8,48%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 260,384	8,15%	8,18%
OPCVM		23 611,154	23 396,290	1,90%	1,91%
SICAV_EPARGNANT	230	23 611,154	23 396,290	1,90%	1,91%
Total Général		1 112 583,258	977 971,498	79,52%	79,77%

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Introduction :

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 260 565 Dinars, un actif net de 1 242 254 Dinars et un résultat net de la période déficitaire de 90 274 Dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 30 septembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 septembre 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 80,26% de l'actif total au 30 septembre 2015. Cette proportion est en dépassement du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 octobre 2015

Le commissaire aux comptes :

Fethi NEJI

BILAN
arrêté au 30 septembre 2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	990 106	1 067 175	1 097 017
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	622 279	772 550	798 551
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	367 827	294 625	298 466
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		270 109	300 496	348 824
a - Placement monétaires	4-4	224 294	242 288	265 991
b - Disponibilités	4-5	45 815	58 208	82 833
AC 3 - Créances d'exploitation		350	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 260 565	1 367 671	1 445 841
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	18 311	21 448	18 556
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		18 311	21 448	18 556
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-7	1 208 094	1 303 053	1 380 980
CP 2 - Sommes distribuables		34 160	43 170	46 305
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-8	3	15	15
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		34 157	43 155	46 290
ACTIF NET	4-9	1 242 254	1 346 223	1 427 285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 260 565	1 367 671	1 445 841

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 septembre 2015

(Unité : en Dinars)

Notes	<i>Période du 01/07/2015 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/07/2014 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	15 408	36 233	24 023	44 616	48 457
a - Dividendes	5-1 11 596	24 962	20 182	32 675	32 675
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2 3 812	11 271	3 841	11 941	15 782
c - Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3 2 726	8 035	3 109	9 442	12 278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	18 134	44 268	27 132	54 058	60 735
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4 - 3 245	- 10 082	- 3 439	-10 388	- 13 905
REVENU NET DES PLACEMENTS	14 889	34 186	23 693	43 671	46 830
<u>PR 3 - Autres produits</u>	-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	-	- 24	- 24	- 71	- 95
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 889	34 162	23 669	43 600	46 735
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5 6	- 5	- 460	- 445	- 445
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	14 895	34 157	23 209	43 155	46 290
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	- 6	5	460	445	445
* Variation des +/- values potentielles sur titres	- 88 575	- 166 762	- 43 177	- 31 533	32 490
* +/- values réalisées sur cession des titres	- 16 415	- 3 890	1 417	2 826	17 743
* Frais de négociation de titres	-173	- 764	- 55	- 429	- 1 442
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-90 274	-137 253	-18 146	14 464	95 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET					
<i>Période du 1er Janvier au 30 septembre 2015</i>					
<i>(Unité : en Dinars)</i>					
	<i>Période du</i>	<i>Période du</i>	<i>Période du</i>	<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>01/07/2015 au</i>	<i>01/01/2015 au</i>	<i>01/07/2014 au</i>	<i>01/01/2014 au</i>	<i>01/01/2014 au</i>
	<i>30/09/2015</i>	<i>30/09/2015</i>	<i>30/09/2014</i>	<i>30/09/2014</i>	<i>31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	14 889	34 162	23 669	43 600	46 735
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 88 575	- 166 762	- 43 177	- 31 533	32 490
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 16 415	- 3 890	1 417	2 826	17 743
d - Frais de négociation de titres	- 173	- 764	- 55	- 429	- 1 442
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 46 302	-	- 37 135	- 37 135
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	367	6 571	-	5 610	5 610
* Capital	379	6 818	-	5 481	5 481
* Régularisation des sommes non distrib.	- 19	- 290	-	105	105
* Régularisations des sommes distrib.	7	43	-	24	24
* Droits d'entré					
b - Rachats	-	- 8 046	- 19 194	- 58 491	- 58 491
* Capital	-	- 8 333	- 18 782	- 56 857	- 56 857
* Régularisation des sommes non distrib.	-	335	49	- 114	- 114
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 48	- 461	- 1 520	- 1 520
* Droits de sortie	-	-			-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 89 908	- 185 031	- 37 340	- 75 552	5 509
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 332 162	1 427 285	1 383 563	1 421 775	1 421 775
b - En fin de période	1 242 254	1 242 254	1 346 223	1 346 223	1 427 285
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	18 204	18 229	18 486	18 932	18 932
b - En fin de période	18 209	18 209	18 229	18 229	18 229
VALEUR LIQUIDATIVE	68,221	68,221	73,850	73,850	78,297
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-6,78%	-9,63%	-1,33%	1,02%	6,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE DU 1 JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2015
(en dinars)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières.

En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Établissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2015 un montant net de 990 106 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 30/09/2015	Valeur au 30/09/2015	% de l'actif
Actions et droits rattachés		931 533		622 279	49,37%
ARTES	10 491	80 341	6,350	66 618	5,28%
ASSAD	3 173	24 722	5,491	17 423	1,38%
ATB	7 000	32 115	4,370	30 590	2,43%
ATL	4 779	12 115	2,719	12 994	1,03%
ATTIJARI Bank	1 500	42 000	26,299	39 449	3,13%
BTE ADP	1 650	48 945	18,800	31 020	2,46%
CAR CEMENT	46 375	128 482	1,276	59 175	4,69%
CELLCOM	2 000	16 000	8,669	17 338	1,38%
CIL	1 500	19 014	14,594	21 891	1,74%
MONOPRIX	1 872	47 005	12,328	23 078	1,83%
NEW BODY LINE	2 000	16 480	7,463	14 926	1,18%
SERVICOM	3 000	42 580	7,456	22 368	1,77%
SFBT	2 000	45 091	22,469	44 938	3,56%
SIAME	5 000	13 500	2,261	11 305	0,90%
SIMPAR	550	26 355	38,540	21 197	1,68%
SIPHAT	3 450	79 948	6,230	21 493	1,71%
SOMOCER	7 000	19 574	2,742	19 194	1,52%
SOTEMAIL	2 385	6 917	1,897	4 524	0,36%
SOTIPAPIER	6 000	30 120	4,399	26 394	2,09%
SOTRAPIL	2 673	65 028	8,751	23 392	1,86%
SOTUVER	8 600	46 246	3,130	26 918	2,14%
TUNIS RE	4 200	39 085	8,132	34 154	2,71%
ELBENE	11 000	49 870	2,900	31 900	2,53%
Obligations		359 980		367 827	29,18%
ATL 2013-1	1 000	100 000		102 393	8,12%
BNA 2009 SUB	1 000	59 980		61 226	4,86%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		100 260	7,95%
TL 2013-2 B	1 000	100 000		103 948	8,25%
TOTAL		1 291 513		990 106	78,54%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève à un montant de 622 279 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Actions et droits rattachés	931 533	924 754	877 688
Différence d'estimation sur actions	-309 254	-206 515	-142 883
Actions SICAV	-	54 311	63 356
Différence d'estimation sur actions SICAV	-	-	390
Total	622 279	772 550	798 551

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 30/09/2015, un montant de 367 827 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Obligations	359 980	286 650	286 650
Intérêts courus	7 587	7 975	11 816
Intérêts intercalaires courus sur obligations	260	-	-
Total	367 827	294 625	298 466

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 224 294 Dinars au 30/09/2015. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
BTCT	22 000	40 000	62 000
intérêts précomptés /BTCT	-937	-1 160	-2 097
Intérêts courus/BTCT	575	175	516
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	2 656	3 273	5 572
Total	224 294	242 288	265 991

4-5 : Disponibilités

Au 30/09/2015, les disponibilités s'élèvent à 45 815 Dinars, et se détaillent comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Avoirs en Banque	31 797	56 921	82 833
Sommes à l'encaissement	14 018	1 287	-
Total	45 815	58 208	82 833

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 30/09/2015 à 18 311 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Gestionnaire	2 233	6 004	3 291
Commission réseau	15 538	14 177	14 529
Commission dépositaire	541	1 267	736
Total	18 311	21 448	18 556

4-7 : Capital

Au 30/09/2015, le capital a atteint un niveau de 1 208 094 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 7,3 % par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2014, et une baisse de 12,5% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2014. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Capital social	1 412 067	1 463 443	1 463 443
Souscriptions	6 818	5 481	5 481
Rachats	-8 333	-56 857	-56 857
Frais de négociation de titres	-764	-429	-1 442
Variation d'estimation / actions	-309 254	-206 515	-142 883
Variation d'estimation / OPCVM	-	-	390
Plus value/ actions	12 345	18 219	72 470
Moins value/ actions	-17 553	-16 523	-55 941
Plus value/ OPCVM	1 372	1 129	1 214
Moins value/ OPCVM	-53	-	-
+/- val/report OPCVM	-390	-521	-521
+/- val/report actions	142 883	175 504	175 504
+/- val/report obligation	-	-	-
Sous-total 1	1 239 138	1 382 931	1 460 858
Sommes non distribuables / exercice clos	-31 088	-79 869	-79 869
Réglé des sommes non distribuables (souscription)	-290	105	105
Réglé des sommes non distribuables (rachats)	335	-114	-114
Sous-total 2	-31 043	-79 878	-79 878
Capital	1 208 094	1 303 053	1 380 980

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2015 se détaillent ainsi:

Capital au 30-06-2015

Montant	1 312 897
Nombre de titres	18 204
Nombre d'actionnaires	42

Souscriptions réalisées

Montant	379
Nombre de titres émis	5
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-88 575
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-16 415
Frais de négociation de titres	-173
Régularisation des sommes non distribuables	-19

Capital au 30-09-2015

Montant	1 208 094
Nombre de titres	18 209
Nombre d'actionnaires	42

4-8 : Sommes distribuables des exercices antérieures

Les sommes distribuables des exercices antérieures s'élèvent au 30/09/2015 à 3 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Report à nouveau sur arrondis de coupons	3	15	15
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-	-
Total	3	15	15

4-9 : Actif net

L'actif net de la société s'élève à la fin du troisième trimestre 2015 à 1 242 254 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2014 de 7,7% et une diminution de 12,96% par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 2014.

Désignation	30-09-2015	30-09-2014	31-12-2014
Capital	1 208 094	1 303 053	1 380 980
Sommes distribuables	34 160	43 170	46 305
Total	1 242 254	1 346 223	1 427 285

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le troisième trimestre 2015, les dividendes encaissés se sont élevés à 11 596 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	11 596	24 468	20 182	32 675	32 675
Revenus OPCVM	0	494	-	-	-
Total	11 596	24 962	20 182	32 675	32 675

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre au titre du troisième trimestre 2015, un montant de 3 812 Dinars, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	3 551	7 587	3 841	7 975	11 816
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-11 816	-	-7 442	-7 442
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	-	15 240	-	11 408	11 408
Intérêts intercalaires (Potentiel)	260	260	-	-	-
Total	3 812	11 271	3 841	11 941	15 782

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 726 Dinars au titre du troisième trimestre 2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/07/2015 au 30/09/2015	du 01/01/2015 au 30/09/2015	du 01/07/2014 au 30/09/2014	du 01/01/2014 au 30/09/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus bons de trésor (Potentiel)	194	575	-2 564	174	516
Revenus bons de trésor (Report)	0	-516	-	-1 222	-1 223
Revenus bons de trésor (Réalisé)	0	928	3 147	3 147	3 147
Revenus compte à terme (Potentiel)	2327	2656	2 299	3 273	5 572
Revenus compte à terme (Report)	0	-5572	-	-5 572	-5 572
Revenus compte à terme échus	0	9370	-	9 120	9 120
Intérêts sur comptes de dépôts	206	594	227	522	718
Total	2 726	8 035	3 109	9 442	12 278

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint au titre du troisième trimestre 2015, un montant de 3 245 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/07/2015 au 30/09/2015	du 01/01/2015 au 30/09/2015	du 01/07/2014 au 30/09/2014	du 01/01/2014 au 30/09/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 596	8 066	2 751	8 310	11 123
Rémunération de réseau (2)	324	1 008	344	1 039	1 391
Rémunération du dépositaire (3)	324	1 008	344	1 039	1 391
Total	3 245	10 082	3 439	10 388	13 905

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le troisième trimestre 2015, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription)	6	42	-	24	24
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (rachats)	0	-47	-460	-469	-469
Total	6	-5	-460	-445	-445